



FUTUROSUD
SPORT ANIMATION TOURISME

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

JANVIER 2017

document non contractuel

SOUS CONDITIONS

PRIMES A L'APPRENTISSAGE RÉGION et/ou CNDS (DRDJSCS PACA)

Depuis le 01/07/2014 - Prime RÉGION versée dans les 3 mois après le démarrage de la formation

Prime à l'embauche
effectif < 250 salariés n'ayant pas eu d'apprentis
en N-1 et versée pour 1 seul apprenti

1000

1000

Primes de soutien RÉGION versées à l'issue de chaque année de formation
sous réserve de l'assiduité et de la présence à l'examen

Soutien à l'effort de formation
effectif < 11 salariés

1000

1000

1000

1000

EXONERATION QUASI-TOTALE des charges patronales et salariales

De 1 à 11 salariés

*Reste dues : Accidents du
Travail, Maladies
Professionnelles et Retraite
Complémentaire*

EXONERATION des charges patronales et salariales

Plus de 11 salariés

Part patronale :
Retraite complémentaire
Assurance-chômage
Contribution Solidarité pour
l'Autonomie
Cotisation :
FNGS-FNAL
Transport

AIDE CNDS

(Centre National pour le Développement
du Sport)

Pour les clubs adhérents à une
Fédération sportive

SOUS CONDITIONS

2000 € la première année

3000 € la seconde année

CFA FUTUROSUD/ARFAMSTA

Métiers SPORT, ANIMATION, TOURISME

B.P. 51519 - 7 rue de la République - 13471 Marseille CDX 02

Tél : 04 96 11 56 40 - Fax : 04 91 90 88 39

E.mail : cfa@futuresud.org - Site : www.futuresud.org

N° formateur : 93 13 07866 13 - SIRET : 414 309 138 000 25 - APE 8532Z

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur